

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **04 OCTOBRE 2022**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **18**
de votants : **21**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

Mmes BADIE Nataly, BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Procurations :

Mme MANGIN Marie-Françoise qui a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mr FRERY Francis qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles

Mr LEVE Damien qui a donné procuration à Mme BADIE Nataly

Le Maire certifie que le compte cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11/10/2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29/09/2022

Un scrutin a eu lieu Mme Andrée FRANCOIS a été nommée pour rendu de remplir les fonctions de secrétaire

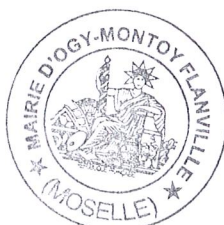
N° 69/2022

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE A OGY POUR LE CLUB DE POKER DU PAYS DE MONTVAUX

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Adjointe au Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** le contrat de location de la Salle des Fêtes de OGY entre le « Club Poker du Pays de Montvaux » ayant son siège 12 Chemin de la Ferme de Blory 57950 Montigny-Lès-Metz et la Commune d'Ogy-Montoy-Flanville pour exercer l'activité de poker
- **FIXE** la durée de la location à 4 ans à partir de septembre 2022
- **DIT** au locataire qu'il recevra un titre de paiement de 1 500 € le 1^{er} septembre de chaque année et un autre titre du même montant le 1^{er} février, soit une location annuelle de 3 000 €, dont il devra s'acquitter auprès de du Trésor Public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 04 octobre 2022

**Le Maire,
Eric GULINO**